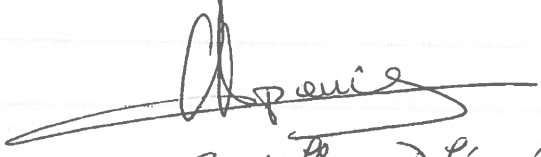


ff

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Fu regard des cartes sur "la nouvelle feuille de route pour 2030 - Seconde révision", le zonage du Tourisme rural et de nature doit inclure le secteur de Xertigny - Voir le courrier du 14/01 joint avec l'empire corrigé -

Fait à Xertigny, le 16 mars 2021



consulteur délégué à l'aménagement

Permanence n°4 Xertigny 15^{h00} - 17^{h00}
cloture à 17^{h00} 2 visites pas d'observations.

ff



P4 courrier 1
Patrick LANG
Commissaire Enquêteur

Madame Véronique MARCOT
Maire de Xertigny

à

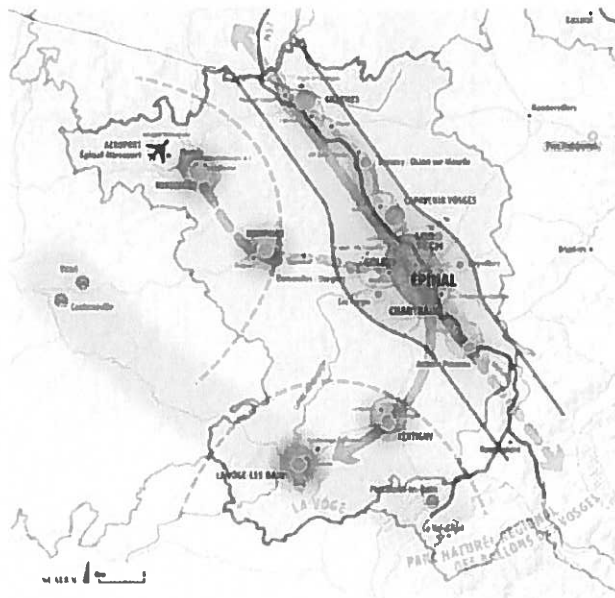
M. Patrick LANG
Commissaire Enquêteur pour
La seconde Révision du
SCOT des Vosges Centrales

Xertigny, le 16 Mars 2021

Objet : Demande de réintégration de Xertigny dans le périmètre du tourisme vert

Monsieur le Commissaire,

Dans la feuille de route pour 2030, le plan de zonage du « Tourisme rural et de nature » ne prend pas en compte la commune de Xertigny et ses alentours. Au vu de l'existant et de tous les éléments qui ont pu être rapportés au cours de l'élaboration de cette seconde révision, Il ne peut s'agir que d'une erreur administrative pour laquelle nous demandons la modification, comme indiqué ci-dessous.



Vous remerciant pour la prise en compte de la demande formulée, je vous prie de croire à l'expression de mes respectueuses salutations.

Mairie de Xertigny
Véronique MARCOT
Maire de Xertigny
Vosges